

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 4913

présenté par
Mme Mauborgne

ARTICLE 47

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Sont exclues de cet objectif les friches agricoles désimperméabilisées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'exclure de l'objectif les friches agricoles désimperméabilisées qu'il serait utile de réfléchir à les catégoriser en fonction de l'activité exercée.